Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 71 (1929)

Heft: 11

Rubrik: Verschiedenes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Follikeln) ein. Desquamation von Drüsenepithel kommt nur ausnahmsweise vor. Das Ablösen erklärt sich der Verf. als postmortale oder vielleicht pathologische Erscheinung oder auch als Folge der Einwirkung bestimmter Fixationsflüssigkeiten.

Das Bindegewebe nimmt mit zunehmendem Alter ab, die Gefässe werden reichlicher und ihre Lumina grösser. (In zwei Fällen wurden Veränderungen der Gefässwände beobachtet, davon ein Mal in einer strumösen Drüse).

Das Kolloid junger Drüsen ist in Färbung und Konsistenz homogen, später tritt verschiedene Färbbarkeit auf. Bei der Geburt ist die Drüse ein poröses Organ, das vollständig mit Kolloid angefüllt ist.

Kropfveränderungen sind in Bern auch beim Pferd sehr häufig. Der Isthmus war in 4 Fällen bis 1 cm breit, in 3 Fällen hatte eine der beiden Drüsen einen wurmartigen Fortsatz. *Ziegler.*

Verschiedenes.

Veterinärpolizeiliche Mitteilungen.

Stand der Tierseuchen in der Schweiz im Oktober 1929.

Tierseuchen	Total der verseuchten u. verdächtigen Gehöfte	Gegenüber dem Vormonat zugenommen	abgenommen
Milzbrand	6	—	4
Rauschbrand	34	—	18
Maul- und Klauenseuche	707	165	—
Wut	—	—	—
Rotz	—	—	—
Stäbchenrotlauf	394	—	360
Schweineseuche u. Schweinepest	100	—	38
Räude	1	—	2
Agalaktie der Schafe und Ziegen	17	—	2
Geflügelcholera und Hühnerpest	2	—	1
Faulbrut der Bienen	6	—	5
Milbenkrankheit der Bienen	—	—	—

Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte.

Verein der Tierärzte beider Basel.

Der Verein der Tierärzte beider Basel hat sich zur Diskussion der Frage der Revision der Studien am 24. Oktober versammelt. Über die Anregungen, die daselbst gefallen sind, wird später, zusammen mit den Vorschlägen der anderen kantonalen Vereinigungen, berichtet werden.

Jahresversammlung der Gesellschaft Bündnerischer Tierärzte.

Die G. B. T. hielt ihre diesjährige Jahresversammlung am 5. und 6. Oktober im Hotel Schweizerhof in Lenzerheide ab. Im Vordergrund der Verhandlungen standen Standesangelegenheiten.

Der neue Vorstand setzt sich wie folgt zusammen: Präsident: Bez.-Tierarzt J. Willi, Chur; Kassier: Dr. K. Minder, Maienfeld; Aktuar: Bez.-Tierarzt Decurtins, Ilanz.

Gesellschaft zentralschweizerischer Tierärzte.

Die Gesellschaft zentralschweizerischer Tierärzte hielt ihre Jahresversammlung am 29. September in Luzern ab. Herr Josef Müller, Tierarzt, Ruswil, brachte ein sehr instruktives Referat über „Erfahrungen aus der Schweinezucht mit spezieller Berücksichtigung der Aufzuchtkrankheiten", das zu einer fruchtbaren Diskussion Anlass gab.

Zufolge diverser Demissionen konstituierte sich der neubestellte Vorstand wie folgt: Präsident: Bruno Hübscher, Hochdorf; Vizepräsident: Dr. Omlin, Sarnen; Aktuar und Quästor: Dr. Stöckli, Gerliswil; Mitglieder: Dr. Kuhn, Sempach-Station und Dr. Studer, Schüpfheim. *Dr. Stöckli.*

Assemblée générale de la Société des vétérinaires suisses le 10 août 1929 à Fribourg.

Cette année, c'est à Fribourg que se tenait l'assemblée générale annuelle de la Société des vétérinaires suisses.

Remarquablement organisée par la Société des vétérinaires fribourgeois, sous l'énergique impulsion de son président, M. le Dr P. Oberson, Tavel, et du Dr Ludwig, Morat, qui se dépensèrent sans compter, cette séance laissera à tous ceux, 120 environ, qui y participèrent, un bien beau souvenir. Particulièrement agréable était l'atmosphère de sympathie qu'avaient su créer nos hôtes. Peut-être tient-elle pour une grosse part au caractère même de ces jolies villes de Fribourg et Morat, mais l'estime qu'ont su mériter nos confrères fribourgeois n'y est certainement pas étrangère. Qu'ils en soient félicités.

La séance administrative, copieuse, eut lieu dans la salle du Grand Conseil dont la beauté et la situation admirables enchantèrent chacun.

Elle est ouverte à 17 h. 10 par le président Prof. Dr. H. Heusser qui souhaite la bienvenue aux participants.

Les confrères Lutz et Meier fonctionneront comme scrutateurs. L'assemblée se prononce à une forte majorité pour le suffrage à mains levées.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est paru dans l'„Archive", pages 618 sqq. La lecture n'en est pas demandée. Il est adopté avec remerciements.

Compte-rendu financier. Notre trésorier Dr Riederer présente un rapport très complet sur la situation financière assez favorable. Il ne peut s'empêcher toutefois de souligner quel surcroît de travail lui donnent les membres qui négligent leur cotisation annuelle. Chaque numéro de janvier de l'„Archive" contient un

formulaire de chèque postal mais il faut néanmoins adresser au 3/5 des membres un remboursement et cela ne suffit pas encore à quelques-uns qu'il faut recharger à nouveau.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité avec compliments.

	Fr.	Fr.
Solde 31 juillet 1928	9,342.37	9,342.37
Cotisations 1929 et intérêts au compte de chèques postaux.	14,508.90	
Recettes totales	23,851.27	
Dépenses 1928/29	9,093.39	
Accroissement de capital		5,415.51
Solde 20 juillet 1929	14,757.88	14,757.88

Sterbekasse. Les rapports de l'administrateur et des réviseurs sont acceptés à l'unanimité avec remerciements à tous. A ce propos, le président présente au nom du comité une addition à l'Art. 2 du règlement de la Caisse. Pour les membres de plus de 50 ans et pour ceux entrés dans la G. S. T. avant 1906, l'admission dans la caisse est facultative de part et d'autre. Appuyée par Notter, administrateur et Widmer, président de la Caisse de secours, cette addition est acceptée à une forte majorité.

Syndicat des Médecins. Notre délégué au syndicat, Dr Bolliger, donne de la situation un tableau peu encourageant. Le chiffre d'affaires est toujours allé decrescendo et quoique le Dr Trueb, administrateur du Syndicat, soit disposé à faire abaisser de fr. 100,000.— à fr. 50,000.— la limite au dessus de laquelle nous toucherions une ristourne, il y a peu de chances que nous y atteignions.

Le président après remerciements au Dr Bolliger annonce l'espoir de trouver une autre solution plus satisfaisante.

Le Dr Grossenbacher, Burgdorf, qui a utilisé les services du Syndicat, se plaint que ledit veuille nous imposer des maisons inconnues et met en garde contre l'assurance-auto qu'il nous propose. C'est une couverture de la compagnie allemande „Frankfurt"; elle ne paie que difficilement, Grossenbacher a dû l'abandonner.

Assurance Vieillesse-Survivants des Médecins. Le comité a conclu un contrat avec cette institution et 54 confrères y sont déjà admis. Le comité propose que seuls en puissent faire partie les membres de la Caisse de Secours. Admis.

Revision du Règlement de l'Archive. Le règlement, distribué à chaque auditeur est lu et approuvé article par article et admis en bloc.

Mutations. Décès. Depuis la dernière assemblée, nous avons été cruellement éprouvés et avons perdu les confrères suivants: Muri, Boudry; Pfister, Zürich; Schönenberger, Eschlikon; Bracher, St. Maria; Colonel Buser, Berne; Keller, Bâle; Merz, Zurich; Höhn, Samstagern; Siegfried, Thalwil; Sulger, Winterthour et le membre

honoraire Prof. Zschokke, Zurich. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

Sorties. 8 membres ont été exclus pour non-paiement de leur cotisation annuelle.

Admissions. 32 candidats sont présentés et admis par l'assemblée. Ce sont: Püntener, Altdorf; Glaser, Reinach; Cappi, Sion; Cantin, Vallon; Bigger, Laufenburg; Wunderli, Stadel; Krummen, Berne; Summermatter, Visp; Forrer, Reinach; Murer, Liestal; Ackermann, Ruswil; Schmid, Kölliken; Despland, Echallens; Wuarin, Genève; Pico, Bellinzone; Bossart, Gossau; Boegli, Herzogenbuchsee; Benzoni, Chiasso; Kamer, Arth; Mäder, Berne; Giudicetti, Bulle; Kästli, Münchenbuchsee; Bamert, Eschenz; Ballinari, Lugano. La société compte actuellement 611 membres.

Elections. Comité. Le comité actuel se représente en entier et est approuvé. Le vice-président, Dr Jost, propose de confirmer dans ses fonctions le président sortant et en profite pour le remercier du gros travail qu'il accomplit et le félicite du résultat obtenu. Acclamations.

Reviseurs des comptes. Les reviseurs en charge sont réélus: Dr Hübscher, Hochdorf et Dr Kolb, Embrach.

Rédacteur en chef et commission de rédaction de l'„Archive". Le P.-D. Dr Gräub, rédacteur en chef et les co-rédacteurs en charge sont réélus sauf les deux membres démissionnaires: Colonel Schwyter et le Dr Grossenbacher, Burgdorf. Ils sont remplacés par: le Colonel Ramelet et le Prof. Dr Zwicky. La commission étant ainsi au complet, le comité attendra la prochaine vacance pour désigner un co-rédacteur du comité.

Caisse de secours au décès. Le comité et l'administrateur de la caisse sont réélus, ainsi que les reviseurs des comptes sauf le Dr Schnyder, Zurich, démissionnaire, remplacé par le Dr Mlüler, Malters.

Lieu de la prochaine assemblée. Au nom du comité, le vice-président, Dr Jost, propose de ne pas se prononcer dès maintenant, de laisser fixer ce point plus tard en tenant compte de la possibilité d'aller visiter l'exposition de Saignelégier. Cette suggestion est chaleureusement soutenue par le Dr Choquard, Porrentruy. Admis.

Varia. Cours de Zootechnie. Le Prof. Dr Zwicky donne un bref aperçu du récent cours de Zootechnie et de ses projets. Le premier cours donné a rencontré un intérêt si satisfaisant qu'un second cours est prévu pour cette année encore. Les efforts du prof. Zwicky reçoivent les remerciements du président.

Réforme des études. Au nom de la commission nommée à Coire en 1928, le Dr Stalder, Cossonay, président, fait en un résumé magistral l'historique de la question et dépose des conclusions que l'heure avancée ne permet pas de mettre en discussion, mais les applaudissements nourris de l'assemblée valent une adoption formelle.

Conférences. Il y en avait deux de prévues. Mais, avec un

sens louable des possibilités d'enregistrement de l'auditoire, le Dr Flückiger, Berne, retira la sienne, ce qui est tout bénéfice puisque nous aurons le plaisir de la lire dans l',,Archive".

Nous entendîmes alors le P.-D. Dr Ritzenthaler, Schönbühl, parler de la: ,,Nouvelle orientation de la Défense professionnelle", après quoi l'assemblée fut close.

Il serait bon de grouper et mettre en évidence trois exposés qui, pour ne pas figurer ensemble au programme, n'en révélèrent pas moins des préoccupations communes et constituèrent la caractéristique de cette réunion. Je veux parler des considérations du Dr Stalder, de la conférence du P.-D. Ritzenthaler et du discours qu'au banquet nous adressa M. Breton, président du Syndicat National des Vétérinaires de France et des Colonies.

Or, le sujet de ces trois orateurs fut, sous des angles divers, la défense professionnelle et il y faut voir plutôt un symptôme qu'une coincidence. Mais ce ne furent pas de vaines doléances qu'ils apportèrent, mais des remèdes à une situation de jour en jour plus critique.

A ce titre, il serait souhaitable que ces conférences fussent publiées, elles seraient plus convaincantes qu'un résumé trop succint. Or, ces remèdes ne sont applicables que par nos efforts individuels. C'est donc chaque vétérinaire qu'il importe de persuader, de qui il sied d'obtenir non pas un vague et commode acquiescement théorique mais une conviction intime et agissante.

Dans ses considérations, le président de la Commission de Réforme des Etudes, M. Stalder, indique les difficultés auxquelles se heurte le praticien débutant, difficultés contre lesquelles il faut le mieux armer, dans son intérêt d'abord, mais aussi dans l'intérêt de la profession et de l'économie nationale. Ce n'est du reste pas d'aujourd'hui que date ce besoin. En 1919 déjà, et sur l'initiative des médecins, une modification des études avait été envisagée. Chez nous, une commission avait déposé un projet de réforme qui fut admis et enterré. Il a fallu qu'en mai 1928, la nouvelle loi cantonale vaudoise, par une atteinte grave aux prérogatives de notre profession et de notre diplôme, vienne galvaniser les énergies et provoquer, entre autres réactions, la reprise de cette question. La commission 1928, composée de 3 praticiens, se borne à recommander le projet 1919 et laisse aux facultés le soin de déterminer dans quelle mesure et sous quelle forme il est réalisable. Stalder, sans se faire illusion sur les difficultés que peut rencontrer une pareille tâche, nous montre en terminant par quelques exemples l'urgence d'opérer cette réforme, sous peine de nous voir relégués de plus en plus et confinés aux soins uniques du bétail.

La conférence Ritzenthaler constate les mêmes malaises et préconise d'autres moyens qui n'excluent pas les précédents. C'est aux vétérinaires pratiquants que s'adresse le conférencier. Il leur montre les différentes directions dans lesquelles ils peuvent élargir leur champ d'action. Ce travail est publié dans nos ,,Archives",

N° IX. Il est trop utile, suppose trop de patientes recherches lumineusement exposées pour ne pas demeurer.

Le Dr Breton, enfin, que nous avions l'honneur de compter parmi nous ces deux jours, nous montre ce qu'ont déjà obtenu nos confrères de France par l'union et la confiance en eux et en leurs dirigeants. Le syndicat national, groupement de défense professionnelle, tirant ses ressources d'une légère imposition des produits que ses adhérents s'engagent à préférer (label), s'est acquis rapidement une situation enviable. Il intervient avec une autorité de jour en jour plus indiscutée dans tous les domaines où se trouvent engagés les intérêts économiques de la profession ou d'un vétérinaire. Mais M. Breton n'est pas qu'un administrateur habile (le syndicat est son oeuvre) c'est un apôtre au verbe chaleureux et irrésistible parce qu'on sent son éloquence nourrie non pas de simple réthorique mais d'une conviction généreuse, d'une sincérité entraînante et d'une foi magnifique dans la dignité et le prestige de notre mission. Pour n'être pas limités dans notre action, il faut avant tout ne pas nous limiter nous-mêmes. Nous avons de par notre formation scientifique et notre contact permanent avec l'agriculteur une position inexpugnable à condition de n'en négliger ni les avantages, ni les obligations.

Affirmons-nous, saisissons chaque occasion de prouver aux cultivateurs que nous sommes leurs alliés et leurs conseillers naturels, ne refusons jamais notre concours sous aucune forme, en un mot prenons pour devise la paraphrase d'un mot connu: „Tout ce qui est animal est nôtre". Reproduction, élevage, entretien, utilisation de l'animal, de son lait, de sa viande et de ses sous-produits, rien de tout cela ne doit nous laisser indifférents, c'est ce domaine en entier que nous devons revendiquer. Les applaudissements ne furent pas ménagés aux orateurs, mais ceux que recueillit le représentant des confrères français lui prouvèrent quel prix nous avons attaché à sa présence, à ses paroles et à ses conseils.

Bien entendu, l'assemblée fut suivie d'un banquet, très bien servi, à l'hôtel Terminus. Il fut agrémenté par les productions choisies et conduites avec un art très sûr d'une chorale puissante et disciplinée, la „Mutuelle", M. Ropraz, le soliste de la récente fête fédérale de Bellinzone, s'y tailla un beau succès, notamment avec l'air du Ranz des Vaches.

Les vins d'honneur gracieusement offerts par la municipalité de Fribourg furent spécialement appréciés.

Les discours du président central, prof. Dr H. Heusser, du président des vétérinaires fribourgeois, Dr P. Oberson, de M. le conseiller d'Etat, Dr E. Savoy, chef du Département de l'Agriculture, et du Dr Breton, président du Syndicat national des vétérinaires de France et des Colonies, furent remarquablement brefs (ou parurent tels) et utiles; chaque orateur avait quelque chose à dire et le dit bien. Soulignons celui du représentant du gouvernement fribour-

geois, qui nous faisait l'honneur d'assister à notre réunion et qui sut orner ses précieux encouragements de traits plaisants où même l'érudition se faisait spirituelle.

Enfin le Dr Glaus, en un savoureux et authentique „Bärndütsch" se fit l'interprête des assistants pour remercier les organisateurs.

Puis un orchestre fit son apparition et dès lors les chants, les danses et les conversations par petits groupes firent passer si rapidement les heures que celles dues au repos se virent fortement ébréchées.

Nous étions cependant au complet le dimanche matin à Avenches. Le Dr Gisler, chef du haras, après un petit exposé, nous présenta quelques sujets et quelques familles d'étalons en indiquant à quel type s'attachent actuellement les éleveurs. Puis, rejoignant les dames, qui visitaient le musée d'Avenches, nous faisons, sous l'experte direction de notre confrère Pidoux une trop brève incursion dans le domaine de l'archéologie, admirant les mosaiques et les restes du Cirque romain.

De là, les autos nous reprennent et nous mènent à Morat après une station devant l'obélisque au pied duquel notre président dépose une couronne et dit en quelques mots sentis la signification de la bataille du 22 juin 1476.

L'hôtel de la Croix-Blanche voit se dérouler le dernier acte. Une table joliment décorée, un menu savoureux nous réunissent une dernière fois. La municipalité de Morat, qui a eu l'aimable attention de nous gratifier d'un excellent vin d'honneur du Vuilly, nous a fait l'honneur de se faire représenter par son vice-président, M. Gutknecht. Notre président en profita pour lui dire toute la reconnaissance de la Société. M. Gutknecht, dans un charmant discours plein d'abandon, esquissa la physionomie de cette région bilingue et le président des vétérinaires français, Bourguignon d'origine, quoique Breton de nom, parla de Morat avec un esprit et une bonne humeur qui conquirent chacun.

Le moment de se séparer arriva trop vite, mais chacun rentrait riche de deux belles journées dont il nous faut redire toute notre gratitude aux autorités, aux organisateurs et à tous ceux qui contribuèrent à cette parfaite réussite.

Le président: Prof. *H. Heusser.* Le secrétaire: Dr *E. Landry.*

Sterbekasse und Hilfsfonds der G. S. T.

An der Jahresversammlung am 10. August 1929 in Freiburg ist folgende Statutenänderung beschlossen worden:

Art. 2 des Reglementes erhält folgenden Zusatz:

Für Mitglieder der G. S. T., die das 50. Altersjahr überschritten haben und für solche, die der Gesellschaft schon vor dem Jahr 1906 angehört haben, ist die Versicherung beidseitig fakultativ. Diese Bestimmung tritt sofort in Kraft.

Für den Vorstand der G. S. T.

Der Präsident: Prof. *H. Heusser.* Der Aktuar: Dr. *E. Landry.*

Règlement concernant la Rédaction des Archives Suisses de Médecine vétérinaire.

Art. 19 et 20 des Statuts de la Société des Vétérinaires suisses.

§ 1. La Société des Vétérinaires Suisses fait paraître sous le titre:

Archives de Médecine Vétérinaire

une publication dont le but principal est de servir d'organe officiel à la Société et aux groupements cantonaux et de recueil des travaux des vétérinaires suisses.

Elle paraît tous les mois en fascicules brochés forts de 2—4 feuilles d'impression.

§ 2. Le contenu se composera de:

a) Travaux originaux;
b) Analyses des publications (revue des périodiques);
c) Communications officielles;
d) Bibliographie, livres nouveaux;
e) Divers (Boîte aux lettres, Notices personnelles, avis, etc.).

Les articles doivent être choisis en tenant compte le plus possible des besoins de la pratique.

§ 3. Les travaux sont publiés dans l'ordre de leur arrivée, on tiendra compte en premier lieu des travaux des membres de la Société et tout spécialement des communications officielles.

En cas de doute quant à l'opportunité d'accepter un travail la majorité de la commission décide; à voix égales, le rédacteur en chef départage.

§ 4. La Rédaction est composée d'un rédacteur en chef et d'une commission de rédaction de huit membres au plus, dont l'un est choisi par le comité dans son sein. Le rédacteur en chef et les corédacteurs sont nommés par la Société tous les deux ans (§ 12 des Statuts).

Le rédacteur en chef reçoit fr. 200.— d'honoraires par an. Les co-rédacteurs sont indemnisés de la même façon que les membres du Comité central.

§ 5. Tous les articles à publier dans les „Archives suisses de médecine vétérinaire" doivent être adressés au rédacteur en chef. De même toutes les publications en échange contre l'„Archive" et tous les ouvrages dont le compte-rendu est désiré doivent être adressés au rédacteur en chef qui les répartit.

Si le rédacteur en chef n'est pas d'avis d'accepter un article, il doit consulter la commission de rédaction (§ 3).

Le rédacteur en chef est tenu de publier au moins un article original par an.

Il est spécialement chargé de la rubrique „Notices personnelles" et „Boîte aux lettres".

Il est en outre administrateur du journal et en présente à la Société les comptes arrêtés à la fin de chaque année. Un extrait en est publié dans l'„Archive".

La rédaction des avis officiels de la Société est confiée au corédacteur membre du comité. Celui-ci doit les présenter à temps au rédacteur en chef.

§ 6. L'impression et l'édition de l'„Archive" ainsi que la publicité sont confiées à une maison par contrat conclu par le Comité central d'accord avec la Commission de rédaction.

§ 7. Les articles originaux et les analyses sont payés à raison de fr. 50.— par feuille d'impression. Il est cédé gratis 40 tirages à part au maximum.

Outre la rémunération prévue, il peut être alloué par le Comité, sur la proposition de la Commission de rédaction, aux collaborateurs permanents qui fournissent par an au moins deux feuilles d'analyses, une indemnité d'au maximum fr. 50.—.

§ 8. Sauf cas exceptionnels, les dissertations ne sont pas rétribuées. Les frais de clichés et de planches et les suppléments pour petits caractères, tableaux et corrections sont à la charge de l'auteur. Celui-ci doit être membre de la Société.

Les dissertations des vétérinaires suisses seront publiées en résumé si elles ne peuvent paraître in extenso.

§ 9. Les comptes de la maison d'édition sont examinés par le rédacteur en chef et présentés à l'acceptation du président de la Société.

Ce règlement entre en vigueur le 1er janvier 1930.

Ainsi décidé en assemblée de la Société des Vétérinaires Suisses à Fribourg, le 10 août 1929.

Pour la Société des vétérinaires suisses

Le président: Prof. *H. Heusser.* Le secrétaire: Dr. *E. Landry.*

Regulativ betreffend die Redaktion des „Schweizer Archiv für Tierheilkunde"

gemäss Art. 19 und 20 der Statuten der „Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte".

§ 1. Die Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte gibt unter dem Titel: **„Schweizer Archiv für Tierheilkunde"** eine Zeitschrift heraus, welche hauptsächlich den Zweck hat, als offizielles Organ für die Gesellschaft und für die kantonalen tierärztlichen Vereine, sowie als Sammelstelle für die Arbeiten der schweizerischen Tierärzte zu dienen. Sie erscheint broschiert, monatlich 2—4 Bogen stark.

§ 2. Der Inhalt soll bestehen aus:

a) Originalarbeiten;
b) Referaten (literarische Rundschau);
c) Offiziellen Mitteilungen;
d) Rezensionen neuer Werke;
e) Verschiedenem (Sprechsaal, Personalnotizen, Anzeigen).

Der Inhalt soll so gewählt werden, dass er den Bedürfnissen der Praxis tunlichst entspricht.

§ 3. Die Veröffentlichung der Arbeiten erfolgt nach dem Datum ihres Einganges; dabei sind die Arbeiten der Gesellschaftsmitglieder und ganz besonders die offiziellen Mitteilungen in erster Linie zu berücksichtigen. Wo die Aufnahme einer Arbeit in Frage steht, entscheidet die Mehrheit der Redaktionskommission. Bei Stimmengleichheit der Chefredaktor.

§ 4. Die Redaktion besteht aus einem Chefredaktor und einer Redaktionskommission von höchstens acht Mitgliedern, wovon eines dem jeweiligen Vorstand angehören soll und von diesem bezeichnet wird. Der Chefredaktor und die übrigen Mitglieder werden von der Gesellschaft alle zwei Jahre gewählt (§ 12 der Statuten).

Der Chefredaktor bezieht ein jährliches Honorar von 200 Fr. Die Mitglieder der Redaktionskommission werden entschädigt wie die Mitglieder des Vorstandes der Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte.

§ 5. Sämtliche Artikel, die im „Schweizer Archiv für Tierheilkunde" publiziert werden, müssen an den Chefredaktor eingesandt werden. Ebenso sind sämtliche Zeitschriften im Austausch gegen das „Archiv", sowie alle Bücher, die zur Besprechung im „Archiv" gelangen sollen, dem Chefredaktor einzusenden, der dieselben an den Referenten weiterleitet.

Ist der Chefredaktor mit der Aufnahme eines Artikels nicht einverstanden, so hat er die Meinung der Mitglieder der Redaktionskommission einzuholen (§ 3).

Der Chefredaktor ist verpflichtet, wenigstens einmal im Jahr einen Originalartikel zu publizieren.

Dem Chefredaktor liegt speziell die Redaktion des Abschnittes Personalia und Sprechsaal ob.

Er ist zugleich Administrator und legt auf Ende jeden Jahres der Gesellschaft Rechnung ab. Diese soll auszugsweise im „Archiv" erscheinen.

Die Redaktion der offiziellen Mitteilungen der Gesellschaft ist Sache des dem Vorstand angehörenden Mitgliedes der Redaktionskommission, der die betreffenden Veröffentlichungen dem Chefredaktor vor Redaktionsschluss zur Verfügung stellt.

§ 6. Druck und Verlag der Zeitschrift, sowie das Inseratenwesen werden vom Gesellschaftsvorstand, in Verbindung mit der Redaktionskommission, mit einer Firma vertraglich geordnet (Art. 12 der Statuten).

§ 7. Originalartikel und Referate werden mit Fr. 50.— pro Druckbogen honoriert. Separata werden bis auf 40 Exemplare gratis abgegeben.

An ständige Mitarbeiter am Referatenteil, die jährlich mindestens zwei Druckbogen Referate abliefern, kann vom Gesellschaftsvorstand auf Antrag der Redaktionskommission, neben der gewöhnlichen Referentenentschädigung noch ein Honorar bis auf Fr. 50.— zugesprochen werden.

§ 8. Dissertationen werden in der Regel nicht honoriert. Ausserordentliche Kosten für Klischees und Tafeln, sowie Mehrkosten für Kleindruck, Tabellensatz und Korrekturen sind vom Autor zu tragen. Letzterer muss Mitglied der Gesellschaft sein.

Dissertationen von schweizerischen Tierärzten, welche nicht in extenso erscheinen können, sind im Auszug aufzunehmen.

§ 9. Die Rechnung über Druck und Verlag ist durch den Chefredaktor zu prüfen und dem Gesellschaftspräsidenten zur Genehmigung vorzulegen.

Dieses Regulativ tritt am 1. Januar 1930 in Kraft.

Beschlossen an der Jahresversammlung der Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte in Freiburg, den 10. August 1929.

Für die Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte,

Der Präsident: Prof. *H. Heusser.*

Der Aktuar: Dr. *E. Landry.*

Personalien.

Grenztierarzt Hans Branger. †

Am 8. September dieses Jahres verunglückte am Salbitschyn Grenztierarzt Hans Branger auf einer Tour der Sektion Basel des Schweizerischen Alpenklubs. Die Nachricht von dem tragischen Tode unseres Kollegen hat uns tief erschüttert, und zahlreich haben seine Freunde von nah und fern sich in Basel eingefunden, um dem lieben Verstorbenen die letzte Ehre zu erweisen und Zeugnis abzulegen von der Achtung, die er in ihren Kreisen genoss.

Liebe zu der Natur und der Tierwelt haben Hans Branger zum Studium der Tierheilkunde veranlasst. Er begann seine Studien in Zürich, siedelte aber nach kurzer Zeit an die Universität Bern über, an welcher er im Jahre 1904 mit Erfolg die Fachprüfung bestand. Seine praktische Tätigkeit führte ihn zuerst nach Echallens in der Waadt und später nach Laupen im Kanton Bern. An beiden Orten hat er die Freuden und Leiden einer tierärztlichen Praxis erfahren. Trotzdem ihm sein Können und sein Verständnis im Verkehr mit